



ASSOCIATION KOULÉ-KAN

GUIDE DU PARRAINAGE

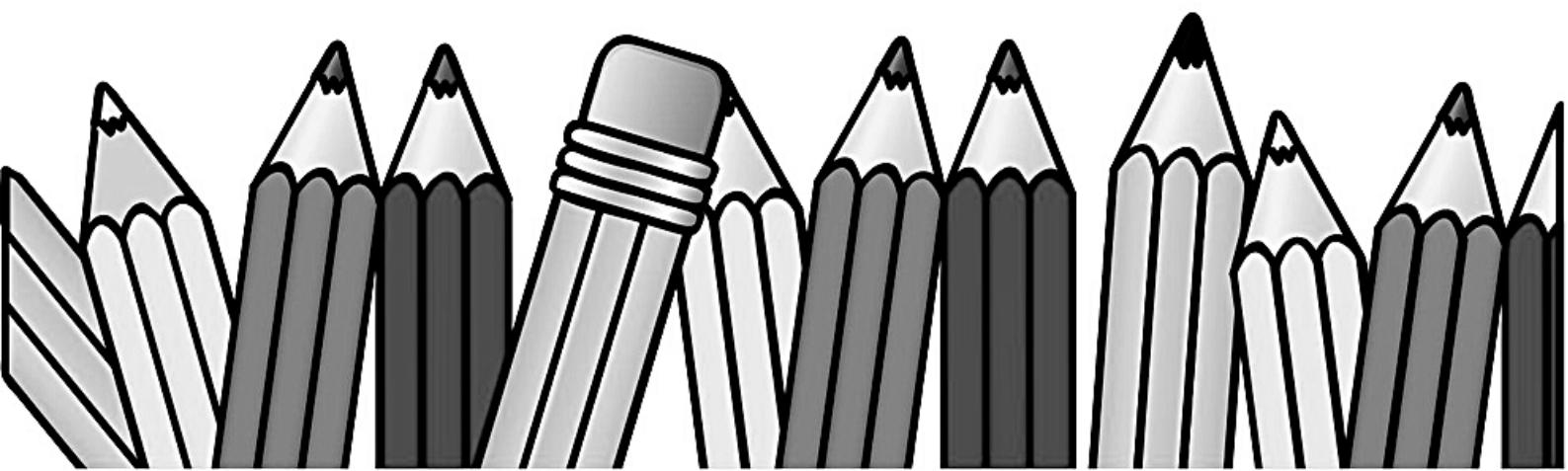
DEVENIR PARRAIN/MARRAINE POUR GARANTIR LE
DROIT A L'ÉDUCATION POUR TOUTES ET TOUS.

Photo de couverture : Enfants bénéficiaires du projet de correspondance 2019-2020 (Bobo-Dioulasso, Burkina Faso) – Koulé-Kan Burkina

Rédaction et conception graphique : Sarah Koumaré

Edition : 2020

Crédit photo : Enfants du projet correspondance, Koulé-Kan Burkina (p4) ; Festival Farakan Djanjo de Bobo-Dioulasso, Koulé-Kan France (p7) ; Ecole B de Sidi, Koulé-Kan France (p9) ; école B de Sidi, Koulé-Kan France (p11) ; Enfants du projet correspondance, Koulé-Kan Burkina (p12), Ecole B de Sidi, Koulé-Kan France (p13) ; Enfants du projet correspondance, Koulé-Kan Burkina (4ème de couverture).



5	EDITO
6	LE BURKINA FASO Présentation
8	LE BURKINA FASO Contexte éducatif
12	LE PARRAINAGE Définition
13	LE PARRAINAGE La formule
14	LE PARRAINAGE Modalités
15	LE PARRAINAGE L'équipe projet
16	ANNEXES Coût du parrainage
18	ANNEXES Fiche parrain
19	ANNEXES Charte du parrainage



EDITO



Notre association prend ses racines au Burkina Faso.

Koulé-Kan est née au Burkina Faso, du courage d'artistes et de citoyens engagés à vouloir transmettre leurs savoirs culturels aux générations futures et de leur donner tous les moyens pour réussir à l'école afin d'espérer à une vie meilleure.

Force de ces valeurs, l'association Koulé-Kan (l'écho du cri) a été créée en France en 2019.

Voulant nouer un lien fort avec l'association au Burkina et construire un réel projet commun pour la population locale, nous avons lancé, en partenariat, un programme de parrainage.

Ce programme a pour vocation d'unir les citoyens burkinabés et français afin de garantir le droit à la scolarisation des enfants.

Depuis 3 ans, ce projet fonctionne grâce à la force et l'engagement des parrains et des marraines en France et des chargés de projet au Burkina.

Grâce à eux, à elles, à vous, ce sont 25 enfants qui peuvent suivre le chemin de l'école.

Nous vous remercions infiniment,

Solidairement,

SARAH KOUMARÉ

Présidente



LE BURKINA FASO

Le Burkina-Faso est un pays d'Afrique de l'Ouest situé entre le Mali, le Niger, le Bénin, le Togo, le Ghana et la Côte d'Ivoire.

Climat

Pays tropical, l'année se partage entre une saison sèche et une saison des pluies. Nous observons une zone plutôt désertique sahélienne au nord puis progressivement des zones de savanes s'étendant vers le sud.

Culture

Aux vues des différents peuplements parvenus au cours de l'histoire et de la place centrale du Burkina pour le commerce, le pays regorge d'une grande diversité culturelle. Une soixantaine d'ethnies cohabitent (Mossi, Bôbô, Peulh, Dioula, Sénofon, Sembla...) et font du Burkina une terre d'ouverture, de partage et de cohésion.

CARTE D'IDENTITÉ

Superficie : 273 187 km²

Population : 18.1 millions

Age médian : 17 ans

IDH : 0.402

Capitale : Ouagadougou

Langue officielle : français

Langues locales : plus de 60
dont le mooré, le dioula, le
peulh, le bôbô

Monnaie : Franc CFA





Maurice Yaméogo



Thomas Sankara



Blaise Compaoré



Roch Marc Christian
Kaboré



Paul-Henri Damiba



Ibrahim Traoré

Evolution politique

1919-1960 : colonie française, le pays est baptisé Haute-Volta

5 août 1960 : proclamation de l'indépendance

1959-1966 : 1er président de l'indépendance, Maurice Yaméogo

1983-1987 : Thomas Sankara renomme le pays Burkina-Faso ("pays des hommes intègres")

1987-2015 : Blaise Compaoré

2015-2022 : Roch Marc Christian Kaboré

2022 : Paul-Henri Sandaogo Damiba

2022 : Ibrahim Traoré

Influence internationale

Le Burkina-Faso constitue un modèle pour les autres pays africains. En effet, que ce soit du point de vue social, environnemental ou culturel, le Burkina témoigne de nombreuses avancées. Thomas Sankara est l'un des premiers à parler et à revendiquer l'égalité entre les hommes et les femmes ou encore la sauvegarde et la protection de l'environnement. Des projets dans ce sens voient régulièrement le jour.

Par ailleurs, diverses manifestations artistiques et culturelles sont reconnues à l'international telles que le FESPACO (Festival panafricain du cinéma et de la télévision de Ouagadougou), le SIAO (Salon International de l'Artisanat de Ouagadougou) ou encore la SNC (Semaine Nationale de la Culture).



Au Burkina-Faso l'accès à l'école n'est pas une obligation ni une gratuité. Il dépend du contexte socio-économique des familles, ce qui engendre de nombreuses inégalités. Nous pouvons le constater par les chiffres du taux de fréquentation de l'école :

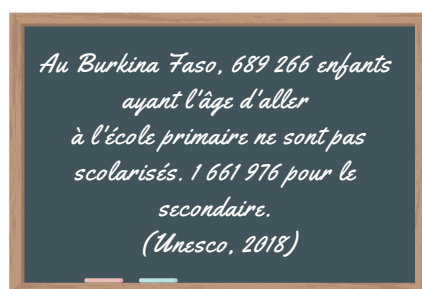
- taux net de fréquentation de l'école primaire : 52% ;
- taux net de fréquentation de l'école secondaire : 18% ;

comme le taux d'alphabétisation : 58% des 15-24 ans savent lire et écrire, et seulement 34.5% des adultes (26.1% chez les femmes) (UNICEF).

Par ailleurs, la réussite du cursus et donc la poursuite de la scolarité, reste inégalitaire. En effet, les enfants des familles aisées ont 6 fois plus de chance d'achever le primaire que les enfants des familles pauvres. (UNICEF)

Le taux d'achèvement du primaire est de 31%. Ce taux diminue dès lors que nous progressons dans les classes ; l'accès au secondaire (12-15ans) est de 9%. (UNICEF, 2019)

Ainsi, il n'est pas rare que les enfants arrêtent leur cursus, phénomène qui augmente au fur et à mesure de la progression dans l'échelle scolaire.



INTERVIEW DE DRAMANE ZERBO

Enseignant burkinabé depuis 11 ans, il enseigne actuellement à l'école "B" du village de Sidi de la commune rurale de Kourinion, région des Hauts-Bassins, province du Kénédougou. Ses élèves sont en classe de Cours Préparatoire 1ère année (CP1). Il a reçu 2 lettres de félicitations en 2009 et 2018 et une distinction en tant que meilleur enseignant de la Circonscription d'Education de Base (CEB) de Kourinion en 2018.



Q1 : Pourquoi êtes-vous devenu enseignant ?

D.Z : l'idée de devenir enseignant m'est venue depuis le plus jeune âge lorsque j'étais encore à l'école. Ma maîtresse de classe était pratiquement mon idole. Tellement que l'amour entre elle et ses élèves était fort, elle n'hésitait pas à se rendre dans nos familles pour s'enquérir de nos conditions de vie. Elle nous aidait au-delà même de la transmission du savoir. Il lui arrivait de nous aider financièrement et matériellement. Cela m'a beaucoup inspiré et m'a motivé à devenir enseignant.

Q2 : Comment fonctionne le système éducatif au Burkina-Faso?

D.Z : Le système éducatif burkinabé est classé en 4 grandes catégories : le pré-scolaire, le primaire, le post-primaire et l'université.

Le pré-scolaire (« la maternelle ») se compose de 3 sous-divisions (petite, moyenne, grande division) et concerne les enfants de 3 à 5 ans. Cette étape du cursus est facultative.

Le primaire correspond à la formation initiale de base de la petite enfance. Elle comprend 6 divisions (CP1, CP2, CE1, CE2, CM1, CM2) et concerne les enfants de 6 à 13 ans. Elle est sanctionnée à la fin d'un diplôme, le Certificat d'Etudes Primaire (CEP).

Le post-primaire a 2 cycles. Le 1er cycle correspond au collège, il a 4 classes (6e, 5e, 4e, 3e) et est sanctionné par le diplôme du Brevet d'Etudes du Premier Cycle (BEPC). Le 2nd cycle correspond au lycée, il a 3 classes (2nde, 1ère, Terminale) et est sanctionné par le Baccalauréat. L'université propose différentes filières au choix des étudiants et selon leur orientation.



L'école burkinabé est ouverte à tous sans exception de sexe, de religion ou d'ethnie. La scolarisation des filles est vivement encouragée. A l'exception des lycées et des universités publiques où les demandes dépassent très souvent l'offre, aucun apprenant n'est soumis à un test avant d'accéder à l'école. Le français est la langue officielle d'enseignement au Burkina-Faso. Toutefois, d'autres langues se greffent à elle comme disciplines d'enseignement au lycée comme à l'université. Il s'agit de l'anglais, de l'allemand et aussi du latin.

Le ratio d'élèves par classe diffère des catégories d'enseignement. En pré-scolaire il est de 30 à 35 élèves par classe. En primaire, de 55 à 60. En post-primaire de 60 à 70. L'université, selon les capacités d'accueil.

Il faut noter que ces ratios chiffrés ne sont pas respectés au vue de la forte demande et du faible effectif. Ces inégalités diffèrent d'une zone à une autre.

Q3 : Quelles sont les failles de ce système ?

D.Z : Le système éducatif burkinabé est ouvert à tous mais son accès n'est pas acquis pour tous les enfants. Des pesanteurs sociales expliquent cela : manque de moyens financiers des familles, désintérêt des parents au suivi éducatif, réticence des parents à envoyer les jeunes filles à l'école, méconnaissance des textes...

Pour beaucoup de scolarisés, le cursus n'arrive pas à terme. S'il n'est pas interrompu du fait de l'accumulation des charges aux parents, il s'effectue en pointillé du fait des échecs à répétition de l'enfant. Ils sont très nombreux ceux qui n'achèvent pas leur cursus.

La réussite à l'école dépend de la capacité de l'apprenant et des mesures qui l'accompagnent. Si elles sont taillées à sa mesure, le pourcentage de réussite est fort. Sur 100 enfants inscrits à l'école, 50 suivent le cursus jusqu'au bout et seulement 30 réussissent leur scolarité.

Le programme d'enseignement n'est pas totalement adapté aux enfants. Les instructions officielles conçues et qui servent de référence en matière d'enseignement sont obsolètes et ne suivent pas l'évolution du temps. Pire encore, les décideurs introduisent des méthodes qui sont en déphasage avec la réalité de l'apprenant.

Par ailleurs, le manque de moyens nécessaires aux enseignants est criard, ils sont sous dotés en matériel et le peu qui existe n'est pas de bonne qualité. Les enseignants sont donc obligés de faire de gros efforts pour dispenser le savoir aux apprenants.

Q4: Quels sont les besoins rencontrés pour les élèves ? Pour les professeurs ?

D. Z : Les besoins des élèves demeurent les dotations en fournitures scolaires, la prise en charge scolaire et sanitaire et un accompagnement scolaire de qualité.

Pour les enseignants, la mise à disposition du matériel de travail en quantité et en qualité, les sessions de formation continue, les infrastructures de qualité, la sensibilisation des parents sur le bien fondé de l'école sont les besoins primordiaux.



Q5 : Pourquoi l'école est un levier d'action essentiel pour un pays ?

D.Z : l'école permet d'éradiquer l'analphabétisme dans le monde et de préparer l'apprenant à affronter la vie dans toutes ses plénitudes, gage d'un monde meilleur sans haine. L'école offre les meilleures conditions pour la réussite dans la vie courante. Elle permet aussi de façonner l'apprenant et de le préparer à affronter les défis futurs de la vie.

Q6 : Que pensez-vous du parrainage ?

D.Z : Le parrainage est une très bonne chose dans la mesure où il aide à alléger considérablement les charges des familles des enfants bénéficiaires. C'est encore un soulagement pour les familles démunies qui n'ont pas les moyens d'envoyer leurs rejetons à l'école et/ou qui assistent, impuissantes, à l'interruption brusque du cursus de leurs enfants.

Pour les élèves, se voir parrainer est gage d'assurance pour une continuité saine du cursus. Toute chose qui anime en l'enfant une émulation sans faille.

Le parrainage du point de vue général est un plus pour l'amélioration des résultats scolaires.

Q7 : Un mot pour les futur.es parrains/marraines ?

D.Z : Chers futur.es parrains/marraines, en optant de soutenir l'écolier burkinabé, vous lui offrez une chance de voir ses rêves se réaliser. C'est une entorse de moins pour l'Etat burkinabé qui manque énormément de moyens pour garantir une prise en charge totale des futurs bâtisseurs de la nation. Votre action et son rendement font de vous un maillon incontournable du système éducatif burkinabé.



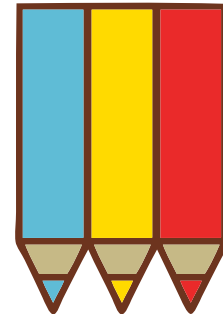
LE PARRAINAGE

Définition

Le parrainage est l'action de soutenir la scolarisation d'un ou de plusieurs enfants dont les familles ne parviennent pas à assumer les dépenses liées à la scolarité (frais d'inscription, achat de fournitures...) qui restent élevées dans de nombreux pays.

Grâce aux parrains/marraines, les enfants peuvent aller à l'école et poursuivre leur cursus dans de meilleures conditions.





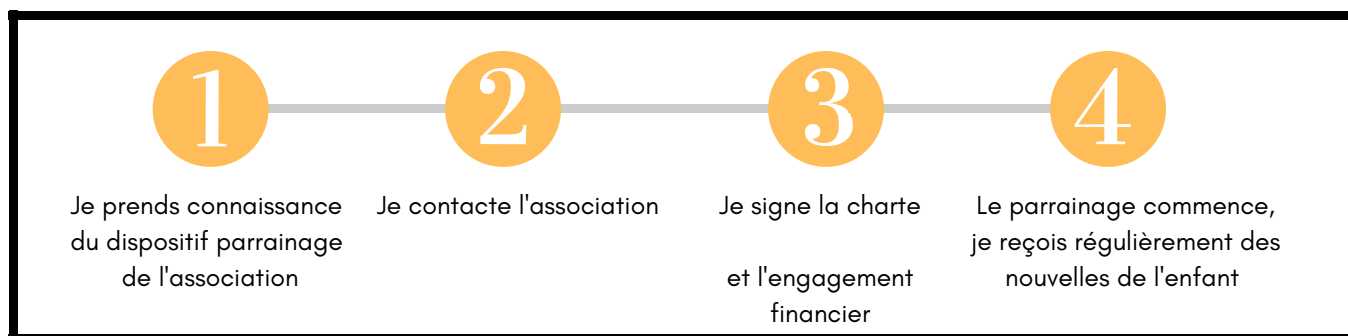
Vous serez le parrain/la marraine d'un enfant et soutiendrez sa scolarité : votre parrainage servira à payer ses frais d'inscription, ses fournitures scolaires et ses repas scolaires. Vous pourrez suivre son évolution au cours de son cursus.

"Plus de 265 millions d'enfants ne sont actuellement pas scolarisés dans le monde"
(Nations Unies)

Le parrainage est un acte fort ayant des impacts positifs sur l'amélioration des conditions de vie des populations locales grâce à la force transmise aux enfants. Ces enfants représentent l'avenir des familles, en les parrainant, vous leur permettez d'accéder à un niveau de qualification plus élevé et d'espérer ainsi à un avenir meilleur.



Le parrainage, la marche à suivre



Les étapes du processus de parrainage :

- 1) Connaissance du dispositif : qu'est-ce que le parrainage ? Que propose l'association ?
- 2) Prise de contact avec l'association
- 3) Signature de la charte et de l'engagement financier
- 4) Lancement du parrainage : le suivi du parrainage se fait en lien avec l'association Koulé-Kan au Burkina Faso et en particulier avec le chargé de projet (Patrick Coulibaly) et son adjoint (Dramane Zerbo) qui veillent au bon déroulement du programme. C'est l'association qui réceptionne les dons et fait les achats/règlements nécessaires pour la scolarité de l'enfant. Le parrain/la marraine reçoit des nouvelles régulières de l'enfant, des avancées scolaires. Des échanges écrits, de photos... sont possibles. Le parrain / la marraine a la possibilité de se rendre sur place pour rencontrer l'enfant accompagné par un représentant de l'association Koulé-Kan.

L'équipe projet

KOULÉ-KAN FRANCE

Association de loi 1901 créée en 2019 ayant pour objet la **cohésion sociale** et la **solidarité internationale** : créer et soutenir des projets culturels, sanitaires et socio-éducatifs dans la ville de Bobo-Dioulasso au Burkina Faso ainsi que faire la promotion de l'échange culturel et de l'intégration social sur le territoire français à travers l'art.



Sarah Koumaré
Présidente

Profession : Responsable de site

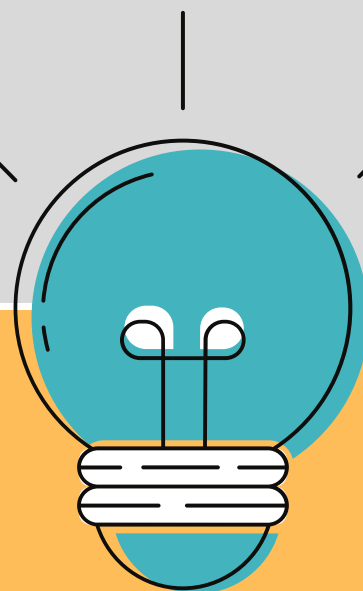


Bamo Koumaré
Chargé des relations
internationales

Profession : artiste danseur-chorégraphe-comédien-metteur en scène

Nassirou Ouro-Agoro
Trésorier

Profession : Chargé de projet

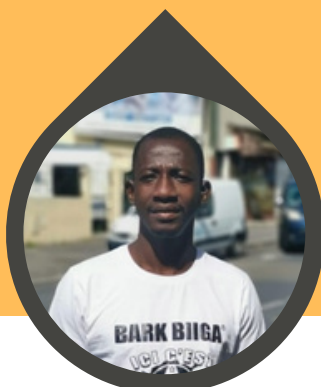


Patrick Aimé Coulibaly
Chargé de projet

Profession : Chargé de mission, management et gestion de projet au musée de la musique d'hier et d'aujourd'hui de Bobo-Dioulasso

Dramane Zerbo
Chargé de projet adjoint

Profession : Instituteur de la fonction publique
Directeur d'école en 2015
Chargé de mission du programme "lecture précoce" pour la coopération japonaise en 2018



Koulé-Kan du Burkina Faso a pour objet de créer et soutenir des **projets culturels, sanitaires et socio-éducatifs** dans la ville de Bobo-Dioulasso, du Burkina Faso en général, et de favoriser les **échanges multiculturels** afin de maintenir une coopération et une **solidarité nationale et internationale**.

KOULÉ-KAN BURKINA FASO

ANNEXES

Coût du parrainage

Vous trouverez ci-dessous le coût d'une année scolaire par classe et établissement. Parfois il n'y a plus de place dans les écoles publiques ce qui oblige les familles à inscrire leurs enfants dans le privé s'ils veulent les scolariser.

Parrainage Primaire / Élémentaire Frais à l'année - €uros

Etablissements Publics	
Niveau	Frais de scolarité - de fournitures scolaires - de cantine
CP1	135 €
CP2	135 €
CE1	135 €
CE2	135 €
CM1	135 €
CM2	135 €

*Vos dons de parrainage étant déductibles de vos impôts à hauteur de 66% (dans la limite de 20% de votre revenu imposable), votre parrainage revient en réalité à 45,90€/an après réduction d'impôts.

Etablissements Privés	
Niveau	Frais de scolarité - de fournitures scolaires - de cantine
CP1	250 €
CP2	250 €
CE1	250 €
CE2	250 €
CM1	250 €
CM2	250 €

*Vos dons de parrainage étant déductibles de vos impôts à hauteur de 66% (dans la limite de 20% de votre revenu imposable), votre parrainage revient en réalité à 85€/an après réduction d'impôts.

Parrainage Secondaire / Premier Cycle Frais à l'année - €uros

Etablissements Publics

Niveau	Frais de scolarité - de fournitures scolaires - de cantine
6ème	200 €
5ème	200 €
4ème	200 €
3ème	200 €

*Vos dons de parrainage étant déductibles de vos impôts à hauteur de 66% (dans la limite de 20% de votre revenu imposable), votre parrainage revient en réalité à 68€/an après réduction d'impôts.

Etablissements Privés

Niveau	Frais de scolarité - de fournitures scolaires - de cantine
6ème	275 €
5ème	275 €
4ème	275 €
3ème	275 €

*Vos dons de parrainage étant déductibles de vos impôts à hauteur de 66% (dans la limite de 20% de votre revenu imposable), votre parrainage revient en réalité à 93,50€/an après réduction d'impôts.

Parrainage Secondaire / Second Cycle Frais à l'année - €uros

Etablissements Publics

Niveau	Frais de scolarité - de fournitures scolaires - de cantine
2nd	215 €
1re	215 €
tle	215 €

*Vos dons de parrainage étant déductibles de vos impôts à hauteur de 66% (dans la limite de 20% de votre revenu imposable), votre parrainage revient en réalité à 73,10€/an après réduction d'impôts.

Etablissements Privés

Niveau	Frais de scolarité - de fournitures scolaires - de cantine
2nd	300 €
1re	300 €
tle	300 €

*Vos dons de parrainage étant déductibles de vos impôts à hauteur de 66% (dans la limite de 20% de votre revenu imposable), votre parrainage revient en réalité à 102€/an après réduction d'impôts.



CHARTRE DE PARRAINAGE ENTRE LE PARRAIN / LA MARRAINE ET L'ASSOCIATION KOULÉ-KAN (L'ÉCHO DU CRI)

Il a été convenu entre L'Association *Koulé-kan (l'écho du cri)*

17 rue de l'Aubette
78711 MANTES-LA-VILLE

Représentée par Sarah Koumaré, Présidente

Et

M / Mme / Mlle :

Adresse :
.....
.....

Section 1. Nature du contrat :

Article 1

Le présent contrat de parrainage fixe les modalités de parrainage, et les responsabilités des deux parties cosignataires de la charte.

Section 2. Engagement du Parrain / Marraine :

Article 2

Le parrain / la marraine s'engage à parrainer un enfant.

Cet engagement de parrainage est pris pour un an à la date de la signature de la charte et est révisable chaque année.

Article 3

Dans le cadre d'un parrainage, le parrain / la marraine s'engage à contribuer financièrement pour une somme définie dans l'annexe. Les modalités particulières et spécifiques à chaque parrainage sont aussi précisées en annexe au présent document. Un parrain / une marraine peut parrainer, s'il le désire plusieurs enfants.

Le parrain / la marraine, qui s'investit dans une relation avec un enfant s'engage aussi moralement pour un suivi régulier d'échanges de correspondance avec l'enfant.

Il a aussi la possibilité de faire un parrainage global sans entrer dans une correspondance personnalisée, dans ce cas il devient un parrain / une marraine anonyme (au regard des enfants, pas de l'Association).



Article 4

Les parrains / marraines qui souhaitent se rendre au Burkina Faso peuvent rencontrer le ou les filleul(le)s qu'ils parrainent, en présence d'un représentant de l'Association Koulé-Kan (l'écho du cri) Burkina Faso. Ils ne pourront en aucun cas rester seuls avec l'enfant. Tout projet de rencontre de cette nature devra être préparé en amont avec l'Association Koulé-Kan (l'écho du cri) France et avec les représentants de l'Association Koulé-Kan (l'écho du cri) Burkina Faso.

Article 5

L'Association Koulé-Kan (l'écho du cri) demande aux parrains / marraines de s'engager à ne pas intervenir directement dans le parcours scolaire, éducatif ou social du filleul(e), et d'observer une neutralité à son égard dans le respect des traditions locales.

Section 3. Engagement de l'Association Koulé-Kan (l'écho du cri) :

Article 6

L'Association Koulé-Kan (l'écho du cri) France est destinataire des dons remis pour les parrainages. Ils apparaissent dans la comptabilité de l'Association.

L'Association Koulé-Kan (l'écho du cri) France s'engage à envoyer l'argent à Koulé-Kan (l'écho du cri) Burkina Faso et à payer tous les frais de scolarité du filleul(e) par l'intermédiaire de son représentant sur place.

Article 7

L'Association Koulé-Kan (l'écho du cri) France s'engage à communiquer aux parrains / marraines les informations concernant l'évolution du parrainage et l'avancée de la scolarité du filleul(e).

Article 8

L'Association Koulé-Kan (l'écho du cri) France pourra mettre en place des possibilités d'échange de courriels et courriers entre parrains / marraines et filleul(le)s.

Pour éviter tout risque de dérive, ces échanges seront contrôlés par un représentant de l'association Koulé-Kan (l'écho du cri) France et Burkina-Faso.

Article 9

L'Association Koulé-Kan (l'écho du cri) est autorisée par la Direction des Finances Publiques à délivrer aux donateurs (particuliers ou entreprises) un reçu fiscal ouvrant droit à une réduction de l'impôt selon les dispositions prévues dans les articles 200 et 238 bis du Code Général des Impôts. Cette disposition prévoit que pour un particulier, 66% du montant du don peuvent être déduits du montant de l'impôt.

Fait le _____ à _____

Le Président de l'Association
Koulé-Kan (l'écho du cri)

Le parrain / La marraine

Inscrire la mention : Lu et approuvé



ENGAGEMENT FINANCIER ENTRE L'ASSOCIATION KOULÉ-KAN (L'ÉCHO DU CRI) ET LE PARRAIN / LA MARRAINE

Cet engagement fixe les conditions particulières et personnalisées du parrainage.

Il concrétise l'engagement financier du parrain / de la marraine.

Je soussigné(e) :

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse postale : _____

Email : _____

Téléphone portable : _____ Téléphone fixe : _____

M'engage pour le parrainage d'un enfant

L'engagement de parrainage est établi pour un an renouvelable

à dater du ____ / ____ / 20__ jusqu'au ____ / ____ / 20__

Déclare vouloir faire un don à l'association Koulé-kan (l'écho du cri) :

Par chèque :

Je choisis de régler la somme de ____ € mensuellement, à l'Association Koulé-Kan (l'écho du cri).

J'ai donc donné ____ chèques totalisant un montant de ____ €.

Je choisis de régler la somme de ____ € annuellement, à l'association Koulé-Kan (l'écho du cri).

Ou

Par virement :

Je choisis de faire un virement d'un montant de ____ € mensuellement, à l'association Koulé-Kan (l'écho du cri).

Je choisis de faire un virement d'un montant de ____ € annuellement, à l'association Koulé-Kan (l'écho du cri).

Fait le ____ à ____

Le Président de l'Association
Koulé-Kan (l'écho du cri)

Le parrain / La marraine

Inscrire la mention : Lu et approuvé

Donnez-leur accès à l'apprentissage pour un chemin vers la liberté



 Koulé-Kan France

 <http://koulekanfrance.org>

 koulekanfrance@gmail.com

Koulé-Kan L'écho du cri